

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 8 juin 2011 de M^{mes} Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Julide Turgut, Fabienne Fischer, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, Julien Cart et Alexandre Wisard, intitulée: «Utilisation du domaine public pour le parcage des véhicules».

TEXTE DE LA QUESTION

Quel est le pourcentage de l'espace public (en surface) de la Ville de Genève qui est dévolu au parking motorisé (par type de motorisation).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

39 640 places de stationnement existent actuellement sur le domaine public du territoire communal. Ces dernières sont réparties comme suit:

- 19 889 en zones bleues (gratuit 90, 120 ou 180 minutes);
- 6080 en zones blanches (payantes 30, 60, 90, 120 minutes ou illimitées);
- 11 864 dévolues au stationnement des deux-roues;
- 1807 réservées aux ambulances (8), cars (86), places jaunes (1151), police (44), stationnement interdit (275), autres (243).

Sachant que le domaine communal a une surface de 2 977 332 m², qu'une place de stationnement voiture consomme environ 11 m² et une place de stationnement deux-roues environ 2 m², la place dévolue au stationnement sur l'espace public est de:

- 305 536 m² pour les voitures;
- 23 728 m² pour les deux-roues.

Soit un total de 329 264 m², correspondant à 11% de l'ensemble du domaine public.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 21 septembre 2011.